**Proposition de déclaration liminaire pour les Conseils d’administration concernant le Budget 2025**

Nous tenons à rappeler en ce début de déclaration que les choix réalisés pour l’Education pour l’année à venir impacteront la scolarité d’élèves qui ont vécu la pandémie pendant laquelle l’offre éducative a été particulièrement réduite. Nous savons l’importance de l’Education pour former les citoyen.nes de demain. C’est pourquoi nous sommes engagé.es en tant qu’élu.es pour porter une Education de qualité pour tous et toutes.

**Contexte de construction du budget**

L’étude du budget pour notre établissement se fait dans un contexte particulier qui nous apparait nécessaire de rappeler.

Depuis plusieurs années, les Collectivités Locales (Communes, Départements et Régions) subissent les conséquences des « *réformes des Collectivités Territoriales* » (Loi MAPTAM en 2014, loi NOTRE en 2015). Le volet budgétaire de ces réformes a entrainé des baisses permanentes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l’Etat et impactent ainsi directement le développement des Services Publics et de l’action sociale dont les collectivités ont la responsabilité. **L’évolution de la DGF dans les projets de loi de finances révèle ainsi une baisse de 34% entre 2013 et 2025** (41,5 milliards d’euros en 2013 [[1]](#footnote-1)  27.24 milliards d’euros pour 2025[[2]](#footnote-2)).

De plus, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 prévoit une baisse de recettes de **5 milliards d’euros pour les Collectivités Territoriales**. C’est une cure d’austérité insupportable. Nous refuserons que nos élèves paient le coût de ces choix irresponsables, car d’autres solutions existent pour permettre le développement des Services Publics.

Par ailleurs, la libéralisation du marché de l’énergie depuis les années 1990 en Europe entraine une explosion des coûts de fonctionnement pour les collectivités. En effet, le « dogme du marché » a fait grimper le prix de l’électricité alors que son coût de production en France est resté relativement stable.

Enfin, si l’inflation ralentit en 2024 à 1.10% selon l’Insee, elle doit être prise en compte.

**Situation économique**

Au niveau économique, il est possible d’investir massivement pour le Service Public d’Education, comme pour d’autres services publics qui en ont bien besoin (hospitaliers, pompiers, agents ONF, des impôts…), ce n’est pas l’argent qui manque : la France est « championne d’Europe » pour le versement de dividendes et conforte sa place de leader européen en la matière[[3]](#footnote-3). De plus, l’accumulation de richesse par les grandes fortunes s’accélère en France. L’argent détenu par les 500 familles les plus riches a dépassé est de 1 200 milliards d’euros en 2024 (Challenges, 2024). Au regard du PIB, la fortune des 500 familles représentait 6% du PIB français en 1996, 20% en 2017 et 45% en 2024 !

La commission des finances à l’Assemblée Nationale a d’ailleurs fait la démonstration qu’il était possible de « trouver 60 milliards d’euros » (montant demandé par le Premier Ministre) sans s’en prendre aux Services Publics (Collectivités Territoriales et ministères). Une meilleure répartition des richesses est donc possible… Et souhaitable pour l’avenir des établissements publics.

C’est avec l’ensemble de ces analyses, et parce que nous portons la volonté d’un Service Public d’Education de qualité, que nous aborderons les débats sur le budget 2025 de notre établissement.

1. #  Article du Monde, 07/2017, [*Les réformes qui ont bouleversé les collectivités territoriales en dix ans*](https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/17/les-reformes-qui-ont-bouleverse-les-collectivites-territoriales-en-dix-ans_5161711_823448.html)

 [↑](#footnote-ref-1)
2. #  Projet de loi de finances 2025, *PLF 2024*

 [↑](#footnote-ref-2)
3. #  La Tribune [*https://www.latribune.fr/economie/france/la-france-est-championne-d-europe-des-dividendes-au-deuxieme-trimestre-1006053.html*](https://www.latribune.fr/economie/france/la-france-est-championne-d-europe-des-dividendes-au-deuxieme-trimestre-1006053.html)

# 4 Revue Challenges n° 839, juillet 2024

 [↑](#footnote-ref-3)